

N° de l'OM  
M° MINOS  
MINUT

EXTRAIT DES MINUTES  
DU SECRETARIAT GREFFE  
DU TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE D'AMIENS SOMME

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AMIENS  
1ère à 4ème classe  
JUGEMENT AU FOND

Audience du [REDACTED] JUIN DEUX MIL VINGT-ET-UN à NEUF HEURES ainsi constituée :

Président  
Greffier  
Ministère Public

Mention minute :

Le jugement suivant a été rendu :

Délivré le :

ENTRE

A :

LE MINISTÈRE PUBLIC,

D'UNE PART ;

Copie Exécutoire le :

ET

A :

PREVENU

Signifié / Notifié le :

Nom  
Prénoms  
Date de naissance  
Lieu de naissance  
Demeurant

A :

Sit. Familiale  
Profession

Extrait finance : 08/06/2021

Mode de comparution : non-comparant représenté avec mandat  
Avocat : Maître JOSSEAUME Rémy

RCP : 08/06/2021

Prévenu de :

Extrait casier :

- 1) INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES (Code Natif : 203) avec le véhicule immatriculé [REDACTED]
- 2) CIRCULATION D'UN VEHICULE NON AUTORISE SUR UNE VOIE RESERVEE AUX VEHICULES DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS (Code Natif : 24090) avec le véhicule immatriculé [REDACTED]
- 3) DEPASSEMENT DE VEHICULE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE DU CONDUCTEUR DEPASSE (Code Natif : 11054) avec le véhicule immatriculé [REDACTED]

Référence 7 :

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal de Police, statuant en audience publique, en dernier ressort et par jugement contradictoire à l'encontre de [REDACTED]

Sur l'action publique

PRONONCE la RELAXE pour les deux (2) infractions suivantes relevées à AMIENS (80000) – RUE D'ABBEVILLE le 18/02/2020 à 11H50' :

- INOBSERVATION PAR CONDUCTEUR DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR UN FEU « STOP » A UNE INTERSECTION DE ROUTES – véhicule immatriculé [REDACTED]
- DEPASSEMENT DE VEHICULE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE DU CONDUCTEUR DEPASSE – véhicule immatriculé [REDACTED]